



BELGIQUE

54^{ème} Commission de la Coopération de la Femme : Paris 15

S.E. M. Paschaert, Ministre flamand de l'Enseignement, de la Jeunesse
et de l'Égalité des Chances

Monsieur le Président,

La Belgique adhère à la déclaration commune exprimée au nom de l'Union européenne

En premier lieu, j'aimerais réaffirmer, au nom de mon pays, un soutien inconditionnel au contenu et à la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action de Pékin. La Belgique se réjouit également d'appartenir aux autres États membres signataires au sein des Nations Unies, y compris à d'autres États membres, à leur soutien et à leur autonomisation. La Belgique célèbre également l'anniversaire de la convention CEDAW, le Sommet sur les Objectifs de développement durable sous l'angle du genre en juillet 2019 et le 10^{ème} anniversaire de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité en octobre prochain.

Durant ces dernières années, les efforts de la Belgique se sont concentrés sur le **renforcement des mécanismes institutionnels** consacrés à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. L'existence de la Commission Femmes et Développement et du Conseil pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes, la création d'Instituts pour l'Égalité des femmes et des hommes en 2002 et du Conseil wallon de l'égalité entre les hommes et les femmes en 2008 et les 40 points focaux antidiscrimination implantés en 2010 et les 40 points focaux octroyés aux organisations souples des femmes illustrent cette priorité.

Par ailleurs, tous les niveaux de pouvoir de notre pays ont entrepris en 2007, 2008 et 2018 une **réforme profonde de la législation** sur la discrimination en vertu de l'orientation sexuelle, la protection des personnes contre toutes les formes de discriminations. Cette réforme est accompagnée d'une série d'initiatives d'information et de campagnes de lutte contre la discrimination au niveau fédéral, régional et communautaire.

La plupart des niveaux de pouvoirs ont développé des instruments ambitieux visant à **l'intégration structurelle de la dimension de genre** dans toutes les politiques, à travers des mesures législatives contraignantes et des programmes d'action gouvernementaux. Sensibiliser tous les responsables politiques et les administrations sur la nécessité de changer les pratiques existantes et améliorer la gouvernance reste cependant encore un défi.

J'aimerais épinglez deux bonnes pratiques visant à **diminuer l'écart salarial** persistant: L'existence depuis 2006 d'un rapport annuel mesurant le **biais salarial** national, l'écart salarial pour aider les pouvoirs publics à la prise de mesures appropriées et, d'autre part, la mise en ligne d'une **check list** pour assister les entreprises à faire usage de classifications de fonctions non sexées.

Belgique dispose d'une loi plaçant le thème de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de ses activités de coopération au développement. La Belgique consacre 0,7% de son PIB à la politique de coopération au développement. Dans le cadre de cet engagement ferme, existe une volonté politique d'augmenter l'investissement en faveur de l'égalité des sexes et de promouvoir les initiatives de base pour améliorer la situation (CADD/ODE), on estime d'ailleurs qu'en 2008, 60% du budget de la Coopération belge au développement était consacré au genre par rapport à 50% en 2007.

La Belgique dispose depuis le début de cette année d'un plan d'action national mettant en œuvre la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité fédérant les actions de nombreux départements ministériels. Un nouveau plan de lutte contre la violence à l'égard des femmes pour la période 2008-2010 coordonne également entre autres les nombreuses actions de tous les niveaux de pouvoirs et nous sommes prêts à partager notre expérience pluridisciplinaire.

Notre pays est aussi attentif à développer une expertise spécifique en matière de soins et de droits à la santé sexuelle et reproductive. Le Centre de services et d'expertise Sensoa concernant la santé sexuelle et reproductive financé d'une part, et le site internet, www.douguetlapomme.be financé par la Communauté française, d'autre part, constituent des références à destination des jeunes et des professionnels dans tous les domaines de la sexualité.

Enfin, nous ne nous voyons pas la face ! Les principales difficultés auxquelles nous restons confrontés demeurant la **manque de conscientisation** et d'engagement de la plupart des décideurs, des parlementaires, des administrations, des partenaires sociaux et des citoyens sur la priorité à donner à la réalisation de l'égalité entre les hommes et femmes pour garantir une croissance économique durable et le bien-être de nos sociétés. Nous espérons que nous pourrions cette sensibilisation au sein d'un cercle restreint de décideurs et d'amis du genre à extraire de ce préoccupation.

Renforçons donc notre action sur l'amélioration de cette **prise de conscience** auprès de tous les acteurs et actrices de la société, en mettant l'accent sur la formation des enseignants et des fonctionnaires des services publics. Ce défi est à relever d'urgence en cette période de crise financière sans précédent. Toute lacune faite aux acteurs œuvrant dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes et aux actions menées pour mettre en œuvre la plateforme d'action de Pékin n'est pas acceptable. C'est un obstacle à surmonter si l'on veut que la **nouvelle entité genre**, en cours de création au sein des Nations Unies, soit dotée d'un mandat suffisamment étendu et de moyens budgétaires et humains appropriés garantissant son efficacité.

Je vous remercie pour votre attention.